

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
12 avril 2011 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148,  
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et une plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h05.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| Rirchard Simourd     | - M. Simourd présente une pétition de plus de 700 noms concernant l'application et le libellé du règlement sur les nuisances. Il explique la démarche et les attentes des citoyens à cet égard. |
| Léonard Lloyd        | - M. Lloyd appui la démarche des citoyens   |
| James Reid           | - Demande à chacun des conseillers et au maire s'ils s'accordent pour dire qu'il y a un problème.   |
| Lonnie Wiggins       | - Relate les faits entourant son dossier.   |
| Joan Belsher         | - Demande que les gens puissent bénéficier de la paix sur leur propriété.<br>- Appui aux citoyens signataires de la pétition.   |
| Lisa Young           | - Appui aux signataires   |
| Pierre Robillard     | - Importance d'avoir des règlements et de bien les appliquer  |
| Nancy Maxsom         | - Demande une rencontre avec le conseil   |
| Pam Tomm             | - Intervention à propos de la rue Bruce et Smithfields  |
| Richard Larose       | - Appui aux signataires de la pétition  |
| Dona-Lee Graham      | - Problèmes motoneigistes   |
| James Riordan        | - Tour de télécommunication Vidéotron et présentation pétition à cet égard  |
| Madeleine Carpentier | - Information sur écocentre et matériel informatique  |
| Jean-Léon Marcoux    | - Appui aux signataires et façon de procéder pour l'application   |

**11-04-608**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**

- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 mars et celui des séances spéciales du 15 et du 28 mars 2011
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements pour le mois d'avril
  - 5.5 Produits de nettoyage
  - 5.6 Prêt pâturage – Mme Chantal Bérubé
  - 5.7 Ouverture d'un compte au nom de la Municipalité "In Trust"
  - 5.8 Contrat – conciergerie
  - 5.9 Équité salariale
  - 5.10 Projet de règlement – établissant le traitement des élus municipaux
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Réserve – asphalte
  - 7.2 Contrat – déneigement – secteurs A et E
  - 7.3 Luminaire – intersection route 148 et rue Delorme
  - 7.4 Luminaire – intersection Pères-Dominicains et chemin de la Rivière
  - 7.5 Étude des coûts pour refaire l'asphalte – partie du chemin de la Montagne
  - 7.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 7.7 Contrat – entretien – parc de Luskville
  - 7.8 Avis de motion – pavage du chemin du Marquis
  - 7.9 Avis de motion – pavage du chemin Omkar
  - 7.10 Installation de lumière de rue – intersection Maple & Terry-Fox
  - 7.11 Installation de lumière de rue – intersection Pink & Terry-Fox
  - 7.12 Installation de lumière de rue – Parc Bellevue
  - 7.13 Installation de lumière de rue – intersection Cedarvale & Terry-Fox
  - 7.14 Plan et devis – pavage
  - 7.15 Lumière de rue – chemin Stanton
  - 7.16 Trottoirs – rue Egan
  - 7.17 Devis – asphalte – chemin River
  - 7.18 Voie ferrée – territoire Municipalité de Pontiac
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Eau potable – travaux de déplacement du poteau d'hydro
  - 8.2 Travaux – station de pompage
  - 8.3 Nouvelle conduite d'eau et hydrant – village de Quyon
  - 8.4 Directive – réparations – eau et égouts
  - 8.5 Rejet d'eau vers le puits d'eau brute
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Classe d'usage C-5 – village de Quyon
  - 9.2 Avis de motion – règlement – dérogation mineure
  - 9.3 Tour de communication Vidéotron
  - 9.4 Demande à la C.P.T.A.Q. – 6850, 5<sup>e</sup> Concession – Jennifer Lépine et Wayne Kilbride
  - 9.5 Exécution de jugement – 160, chemin du Village
  - 9.6 Infractions – 85, Bord-de-l'eau
  - 9.7 Lotissement – Robert Clarke - 172753 Canada Inc. – 1189, rue de Clarendon
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Demande d'aide financière – Groupe Action Jeunesse
  - 10.2 Comité de revitalisation des berges – secteur Quyon – Étude
- 11. Divers**
  - 11.1 Foire aux affaires (portes ouvertes)
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de mars 2011

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Ajouts :** 7.19 Lumière de rue – intersection ch. des Pères-Dominicains et de la Sapinière

7.20 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

9.8 Règlement de nuisances

9.9 Traitement des plaintes du public

**Retraits :** 7.5 Étude des coûts pour refaire l'asphalte – partie du chemin de la Montagne

7.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

9.5 Exécution de jugement – 160, chemin du Village

Adoptée

**11-04-609**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES REGULIERE DU 8 MARS ET CELUI DES SEANCES SPECIALES DU 15 ET DU 28 MARS 2011**

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 mars et celui des séances spéciales du 15 et du 28 mars 2011.

Adoptée

**11-04-610**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011)**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss

Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **29 654,00\$**.

Adoptée

**11-04-611**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **60 116,88\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution parce que le travail fait par M. Ellard Kennedy n'a pas fait l'objet d'une soumission.

Adoptée sur division

**11-04-612**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **327 947,41 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-04-613**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2011**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **12 381,11 \$** taxes incluses.

Adoptée

**11-04-614**

**PRODUITS DE NETTOYAGE**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE les achats normaux de produits de nettoyage fasse partie de la liste des dépenses incompressibles mensuelle.

Adoptée

**11-04-615**

**PRÊT DE TERRAIN - PÂTURAGE – MME CHANTAL BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des lots 13A-6 et 13A-7, ainsi que partie des lots 13A-5, 13A-6, 13A-7;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne se sert pas de ces lots, situé à l'arrière du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Bérubé désire se servir de ce lot comme pâturage;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande de madame Chantal Bérubé de se servir des lots 13A-6 et 13A-7, ainsi que les lots 13A-5, 13A-6, 13A-7 comme pâturage pour ses chevaux et qu'elle en fasse l'entretien.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Directeur général prépare une entente à être signée par Madame Bérubé, libérant la municipalité de toutes responsabilités.

Adoptée

**11-04-616**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE – QUYON (BEACH BARN)**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QU'un fonds appelé « Fonds centre communautaire Quyon » soit créé et porte le numéro de grand-livre 59-159-00-001.

Les sommes suivantes y seront déposées :

14 370,29 \$	provenant de Quyon Onslow Celebrates the Millenium
<u>5 000,00 \$</u>	provenant de Lions Club de Quyon Inc.
19 370,29 \$	

Adoptée

**11-04-617**

**CONTRAT – CONCIERGERIE**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à faire des appels d'offre pour le contrat de conciergerie pour une durée d'un an avec option d'une deuxième et troisième année.

Adoptée

**11-04-618**

**ÉQUITÉ SALARIALE**

CONSIDÉRANT les rencontres tenues en 2010 et 2011 du comité sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la loi oblige l'employeur à maintenir l'équité salariale et que l'échéance légale était fixée au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. André Locas, consultant en la matière;

CONSIDÉRANT QUE le comité a utilisé une méthode de calcul éprouvée;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties au comité sont en accord sur les recommandations soient rétroactifs à compter de août 2009 versé dans un RÉER aux employés concernés et révision de l'équité en 2014 en prévision du renouvellement de la convention au 1er janvier 2015;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte les recommandations du comité sur l'équité salariale et verse aux employés concernés les sommes prévues au calcul établis par notre consultant et vérifiés par le département des finances et le syndicat.

Adoptée

**11-04-619**

## **PROJET DE RÈGLEMENT 02-11**

### **Règlement établissant le traitement des élus municipaux**

CONSIDÉRANT que le traitement des élus municipaux de Pontiac n'a pas été significativement ajusté depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que la charge de travail des élus est de plus en plus lourde;

CONSIDÉRANT que la loi sur le traitement des élus permet à une municipalité d'établir la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le maire M. Edward McCann le 18 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Edward McCann  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

Et résolu qu'il soit statué et ordonné ce qui suit à savoir :

Article 1-        Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2-        Tous les règlements précédents concernant le traitement des élus sont par la présente, remplacés par le présent règlement 02-11.

Article 3-        Le Maire recevra un traitement fixé à \$36,000 par année et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 3 000,00 \$ mensuellement.

Article 4-        Les conseillers recevront un traitement de \$12,000 par année et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 1 000,00 \$ mensuellement.

Article 5-        Le Maire suppléant sera nommé par le Maire et remplace celui-ci en son absence ou si le Maire est incapable d'agir. Lorsque le Maire suppléant remplacera le Maire pour une période de 30 jours consécutifs, ou plus, celui-ci recevra un salaire équivalent à celui du Maire, au prorata du total des journées ou aura duré le remplacement. A titre d'exemple, si le remplacement dure 31 jours, le Maire suppléant recevra 31/365 de \$36,000. Il est entendu que cette somme est en remplacement de sa rémunération de conseiller et ne s'ajoute pas à celle-ci.

Article 6-        Le versement du traitement des élus se fera le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois pour le mois courant.

Article 7- Le traitement des élus sera indexé chaque année à 75% du taux de l'indice des prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada au 31 décembre de l'an précédent.

Article 8- Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Les conseillers Brian Middlemiss et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-04-620**

**RÉSERVE - ASPHALTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 11 avril 2006 la résolution no 06-04-109 concernant la création d'un fond de réserve pour préparation d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2010-2011 aucune sommes a été budgétée spécifiquement à cet effet;

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage sur divers chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT les surplus libres disponibles;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac augmente la réserve pour asphalte d'un montant de 30 000 \$ (15 000 \$ pour 2010 et 15 000 \$ pour 2011) pour la réparation des chemins asphaltés. Les sommes à cet effet devront être transférées des surplus libres.

Adoptée

**11-04-621**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEURS A ET E**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour le déneigement des secteurs A et E, le tout en conformité avec la loi et selon le devis habituel.

Adoptée

**11-04-622**

**LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN DELORME – ROUTE 148**

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-100 adoptée le 10 mars, 2010 n'a pas été exécutée;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24,315\$ avait été prévu au budget 2010 pour l'installation des lumières de rue;

CONSIDÉRANT QU'il avait une balance 17,538\$ à la fin de l'exercice 2010 et que cette somme est maintenant dans le surplus de 2010;

CONSIDÉRANT QUE la somme de \$500 a été mise au budget 2011 pour l'installation de lumière de rue au coin du Chemin Delorme / Route 148 et adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage de coin de rue dans notre municipalité est important pour la sécurité des citoyens et aide à identifier un coin de rue;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre des Entreprises Électriques B. Marenger pour l'installation d'un luminaire à l'intersection des chemins Delorme et route 148 pour la somme de 3 437,23 \$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de combler la différence de coûts en utilisant des fonds du surplus budgétaire 2010.

Le vote est demandé et enregistré comme suit:

POUR  
Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

CONTRE  
Roger Larose  
Dr Jean Amyotte  
Jim Coyle  
Lynne Beaton

Rejetée

**11-04-623**

**LUMINAIRE – INTERSECTION CHEMIN DES PÈRES-DOMINICAINS ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 10-04-154 adoptée le 14 avril, 2010 n'a pas été exécutée;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24,315\$ avait été prévue au budget 2010 pour l'installation des lumières de rue;

CONSIDÉRANT QU'il avait une balance 17,538\$ à la fin de l'exercice 2010 et que cette somme est maintenant dans le surplus de 2010;

CONSIDÉRANT QUE la somme de \$500 a été mise au budget 2011 pour l'installation de lumière à l'intersection des Chemins des pères-Dominicains et Chemin de la Rivière et adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage de coin de rue dans notre municipalité est important pour la sécurité des citoyens et aide à identifier un coin de rue;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité achète des Entreprises électriques B. Marenger, une lumière de rue au coût de 560,00 \$ taxes incluses, et de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation au coût de 162,00 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de combler la différence de couts en utilisant des fonds du surplus budgétaire 2010.

Le vote est demandé et enregistré comme suit:

POUR

Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss  
Roger Larose  
Lynne Beaton

CONTRE

Jim Coyle  
Dr Jean Amyotte

Adoptée sur division

**11-04-624**

**CONTRAT – ENTRETIEN – PARC DE LUSKVILLE**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour la supervision et l'entretien du parc de Luskville, selon le devis établi.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt pour l'asphaltage du chemin du Marquis.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt pour le pavage du chemin Omkar.

**11-04-625**

**ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMINS MAPLE ET TERRY-FOX**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Maple et Terry-Fox et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 1 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

**11-04-626**

**ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMINS PINK ET TERRY-FOX**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Pink et Terry-Fox et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 1 000,00 \$ (plus taxes).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à la ville de Gatineau de défrayer la moitié du coût.

Adoptée

**11-04-627**

**ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – PARC BELLEVUE**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire dans le parc Bellevue et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 1 000,00 \$ (plus taxes).

Les sommes proviendront du budget « parcs et terrains de jeux ».

Adoptée

**11-04-628**

**ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMINS CEDARVALE ET TERRY-FOX**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Cedarvale et Terry-Fox et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 1 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

**11-04-629**

**PLAN ET DEVIS – PAVAGE**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics d'ajuster les plans et devis d'asphaltage pour les chemins Omkar et Marquis, le tout avant l'assemblée du mois de mai.

Adoptée

**11-04-630**

**LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN STANTON**

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une lumière de rue devant le 150, chemin Stanton viendra compléter le besoin d'éclairage sur cette rue résidentielle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a souci pour les piétons ;

CONSIDÉRANT les requêtes pour cette installation ;

CONSIDÉRANT la somme de 750,00 \$ était prévue au budget 2011 pour ce besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le directeur général obtienne un estimé pour ce travail et qu'il procède avec l'installation d'une lumière de rue devant le 150, chemin Stanton, pourvu que le tout n'excède pas la somme de 750,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

**11-04-631**

**TROTTOIRS – RUE EGAN**

CONSIDÉRANT le prolongement d'un trottoir sur la rue Egan, à partir du 44 rue Egan jusqu'à la Route 148 (environ 200 mètres), viendra compléter le besoin des piétons qui empruntent cet artère à gros trafic;

CONSIDÉRANT QU'il y a souci pour les piétons;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000,00 \$ était prévue au budget 2011 pour ce besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande que le directeur général obtienne une estimation de prix pour ce travail, et procède à l'installation à partir du 44, rue Egan jusqu'à la route 148, pourvu que le tout n'excède pas la somme nette de 10 000,00 \$ (excluant les taxes).

Adoptée

**11-04-632**

**DEVIS – ASPHALTE – CHEMIN RIVER**

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité que le pavage du chemin River soit complété, du chemin Sarriette au chemin Marguerite ;

CONSIDÉRANT les travaux de préparation de la plateforme du chemin, des ponceaux et fossés ont été complétés en 2009 ;

CONSIDÉRANT le coût anticipé est moins que 50 000,00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics d'utiliser les plans et devis d'asphaltage pour de précédents travaux, de façon à ce qu'ils soient adaptés pour le chemin River et de procéder à l'appel d'offres.

Adoptée

**11-04-633**

**VOIE FERREE – TERRITOIRE MUNICIPALITE DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE la conservation et les opérations du corridor ferroviaire, la subdivision Beachburg, sont critiques à l'amélioration des conditions économiques locales par le biais de la croissance et du développement économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un réseau fiable de transport ferroviaire de marchandises est important pour la création d'emplois ainsi que pour l'expansion et l'implantation d'entreprises dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un service fiable pour le transport des passagers encouragera d'autres personnes et familles à choisir leur domicile localement ainsi contribuant à l'activité économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un service rail efficace pour le transport des marchandises et des passagers réduira la circulation sur les routes ainsi prolongeant la vie des infrastructures routières dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous ces effets positifs seront un atout pour notre collectivité et l'ensemble de nos résidents, et que le surplus des revenus des opérations des services ferroviaires sera utilisé par la corporation sans but lucratif Transport Pontiac-Renfrew au profit des collectivités et des résidents;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac s'engage à recevoir le don des actifs de CN ainsi que les terrains ayant droit de passage situés sur le territoire de la municipalité de Pontiac;

ET DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac s'engage à émettre un reçu d'impôts basé sur le rapport d'évaluation du groupe Altus, avec l'aval d'un avis préliminaire de Revenu Canada;

ET AINSI QUE la municipalité de Pontiac s'engage à effectuer le transfert immédiat des mêmes actifs et terrains ayant droit de passage à Transport Pontiac-Renfrew afin d'assurer que ces actifs soient utilisés pour opérer, sans but lucratif, les services frets et passagers pour le bien de l'ensemble des collectivités vers la réalisation des objectifs précités;

ET CE À LA CONDITION QUE le transfert des actifs et terrains ayant droit de passage donnés la corporation sans but lucratif Transport Pontiac-Renfrew soit appuyé par un avis légal conforme aux exigences des lois et règlements municipaux en vigueur;

ET À LA CONDITION QUE l'entente pour effectuer le don, émettre le reçu d'impôt et transfert des actifs et des terrains ayant droit de passage prévoit que Transport Pontiac-Renfrew dégage la municipalité de Pontiac de toute responsabilité et l'indemniser, avec non-responsabilité relative aux opérations des services ferroviaires fret et passagers;

ET ENFIN QUE le conseiller juridique qui agira pour la municipalité de Pontiac participera dans la préparation et la révision des documents et ententes qui effectueront le don, l'émission du reçu d'impôt et le transfert des actifs et terrains ayant droit de passage tel que convenu dans cette résolution.

Adoptée

**11-04-634**

**ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMINS DES PÈRES-DOMINICAINS ET DE LA SAPINIÈRE**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin des Pères-Dominicains et de la Sapinière, et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires, le tout n'excédant pas la somme de 1 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

**11-04-635**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –  
COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 410 652,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

**11-04-636**

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – EAU POTABLE**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la liste des travaux supplémentaires suivants dans le cadre du programme de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable à Quyon:

Déplacement de lignes d'hydro	8 822,15 \$	(taxes incluses)
Changement #3 – ventilation	44 493,54 \$	(plus taxes)
Changement #4 – divers	12 257,06 \$	(plus taxes)
	<u>65 572,75 \$</u>	

Adoptée

**11-04-637**

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ - TERRATUBE**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la dépense relative à l'étude de faisabilité approuvée en février 2011 (résolution no 11-02-548) soit puisée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

**11-04-638**

**NOUVELLE CONDUITE D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars 2011, le conseil a demandé au directeur général d'élaborer un plan d'action afin de minimiser la durée d'interruptions lors de réparations au système d'alimentation d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un bris de conduite d'alimentation d'eau enjambant la rivière Quyon est survenu à plusieurs reprises récemment;

CONSIDÉRANT l'emplacement physique et les difficultés inhérentes associées avec la réparation d'une conduite d'eau soit dans, ou près de cette rivière, exige habituellement un temps supplémentaire pour la préparation du site (équipements spéciaux et procédures additionnelles);

CONSIDÉRANT tous les résidents situés au nord de la rivière Quyon (environ 50 résidences) sont affectés par un tel bris;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général au 28 mars comprenaient l'installation d'un hydrant au coin nord-east du Parc Balharie (un terrain municipal);

CONSIDÉRANT QUE cette installation est estimée à 7 000,00 \$ (pour les matériaux requis);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil indique au directeur général de procéder à l'installation d'une nouvelle conduite d'eau de 6 po. et d'un hydrant.

Adoptée

**11-04-639**

**DIRECTIVE – RÉPARATIONS – EAU ET ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars 2011, le conseil a demandé au directeur général d'élaborer un plan d'action afin de minimiser la durée d'interruptions lors de réparations au système d'alimentation d'eau et des égouts;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général au 28 mars comprenaient la mise en œuvre d'un système formel de contrôle des stocks pour toute réparation ou remplacement de pièce et items, afin d'assurer un stock minimum adéquat en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le directeur général procède immédiatement avec le projet et son élaboration pour les services d'eau et d'égout.

Adoptée

**11-04-640**

**REJET D'EAU VERS LE PUIS D'EAU BRUTE**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la somme de 18 280,35 \$ (plus taxes) à Ross Anglin pour la conduite de rejet d'eau vers le puits d'eau brute conditionnel à l'obtention d'une promesse de remboursement de Dagua.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Lynne Beaton à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 177-01 concernant la classe d'usage C-5 dans la zone 205 dans le village de Quyon.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement pour modifier le règlement sur les dérogations mineures.

**11-04-641**

**TOUR VIDÉOTRON**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pontiac a déjà formalisé son opposition à l'implantation d'une tour de transmission sur le Chemin Elm;

CONSIDÉRANT la ferme opposition par les résidents quant à l'implantation d'une tour sur le site Chemin Elm;

CONSIDÉRANT que le site Smith-Leonard s'avère une alternative viable sans aucune opposition par le public;

CONSIDÉRANT que Monsieur et Madame Brizzard, propriétaires de la ferme sur le Ch. Smith-Leonard, sont consentant à ce que Vidéotron installe une tour sur leur propriété et que celle-ci soit plus élevée, si cela s'avère nécessaire afin d'agrandir la portée de transmission;

CONSIDÉRANT que Vidéotron a déjà procédé à la signature d'une entente avec Monsieur et Madame Brizzard pour le site Smith-Leonard;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac réaffirme son opposition au site du Chemin Elm et sa préférence pour le site Smith-Léonard.

Adoptée

**11-04-642**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 6850, 5<sup>E</sup> Concession – Jennifer Lépine et Wayne Kilbride**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 0,5 hectare d'une partie du lot 13B, rang 5, Canton d'Onslow afin d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 0,5 hectare d'une partie du lot 13B, rang 5, Canton d'Onslow afin d'y construire une résidence unifamiliale

Adoptée

**11-04-643**

**INFRACTIONS – 85 chemin Bord-de-L'Eau**

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire ne s'est pas conformé;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier du 85 chemin Bord-De-L'Eau.

Adoptée

**11-04-644**

**LOTISSEMENT – Robert Clarke – 172753 Canada Inc. – 1189, rue de Clarendon**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire joindre ses deux terrains adjacents portant les numéros 357 et partie du 173;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant de créer le lot 376 tel que proposé sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètres Michel Fortin sous ses minutes 21570 en date du 16 mars 2011.

Adoptée

**11-04-645**

**RÈGLEMENT DE NUISANCES**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac suspende immédiatement toute action ou poursuite relative au règlement de nuisances, sauf pour les dossiers urgents et les plaintes de citoyens, et travaille avec les membres du comité de citoyens afin d'établir un processus d'application du règlement.

**AMENDEMENT**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac suspende immédiatement toute action ou poursuite relative au règlement de nuisances pour une durée de 1 mois, et travaille avec les membres du comité de citoyens afin d'établir un processus d'application du règlement

Amendement rejeté

Le vote est demandé sur la proposition initiale :

POUR

Roger Larose  
Brian Middlemiss

CONTRE

Inès Pontiroli  
Lynne Beaton  
Dr Jean Amyotte  
Jim Coyle

Rejetée

**11-04-646**

**PROCESSUS DE PLAINTES**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité institue immédiatement un processus pour la réception et le suivi des plaintes identifiant les employés municipaux responsables, les réponses fournies et accessibles au public.

La proposition n'ayant pas de secondaire, elle est rejetée.

Rejetée

**11-04-647**

**AIDE FINANCIÈRE – GROUPE ACTION JEUNESSE**

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Lynne Beaton, responsable des loisirs;

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 3 000,00 \$ à Groupe Action Jeunesse pour leurs activités annuelles.

Adoptée

**11-04-648**

**FOIRE DES AFFAIRES ET DE L'AGRO-ALIMENTATION**

CONSIDÉRANT qu'une somme de \$3,000.00 fut adoptée au budget 2011;

CONSIDÉRANT que cette somme fut sécurisée sous le volet Publicité et Promotion;

Il est

Propose par Inès Pontiroli  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac alloue la somme de \$3,000.00 au budget de la Foire des Affaires et de l'Agro-alimentaire afin de soutenir la promotion de nos entreprises et producteurs agro-alimentaires dans le but de stimuler la croissance économique locale.

Le vote est demandé et enregistré comme suit:

POUR

Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss  
Roger Larose  
Lynne Beaton

CONTRE

Jim Coyle  
Dr Jean Amyotte

Adoptée sur division

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois de mars 2011.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11-04-649**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par      Lynne Beaton  
Appuyé par      Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 23h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*